

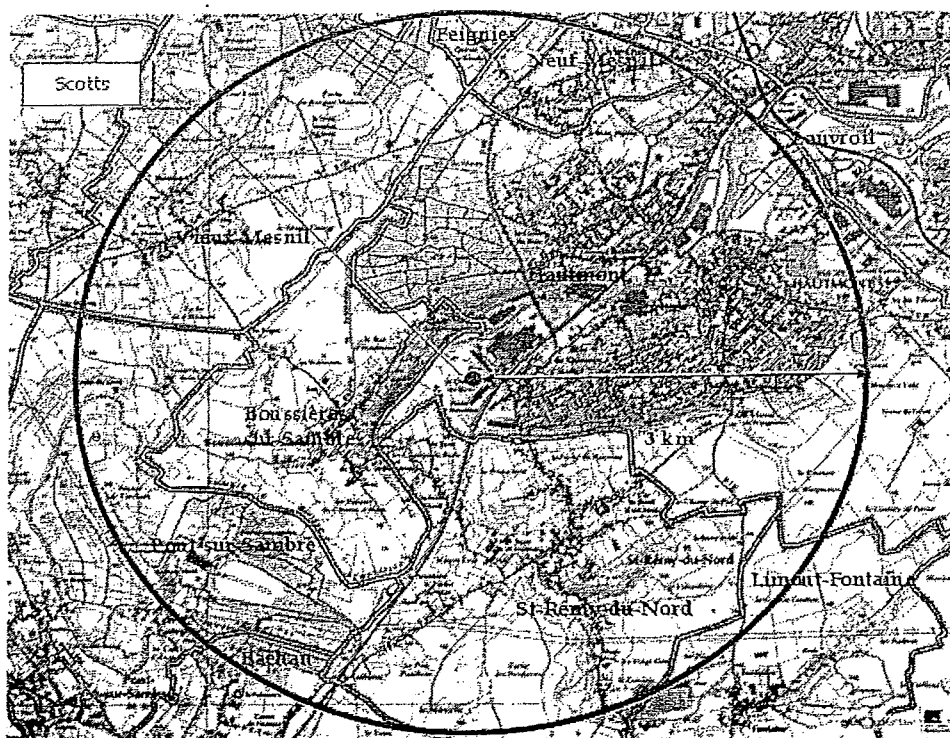
Département du Nord
∞
Arrondissement de MAUBEUGE
∞
Commune d'HAUTMONT
∞

Dossier n° E17000030/59

Enquête Publique

Du : 10 avril 2017 au : 10 mai 2017

**Demande d'autorisation d'exploiter
présentée par la société SCOTTS FRANCE
concernant des installations de broyage
et l'augmentation du volume de production
de supports de cultures sur le site des Cligneux**



Rapport du Commissaire Enquêteur

I – OBJET

La société Scotts France SAS exploite actuellement un site rue des Cligneux à Hautmont, soumis à déclaration au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, pour ses activités de stockage et de préparation de supports de culture. Actuellement, le site de production de supports de culture Vieille Montagne, implanté à Hautmont, soumis à autorisation, utilise des matières premières dérivées du bois qui subissent une première transformation en Belgique.

Elle envisage d'exploiter sur le site des Cligneux, une activité de broyage, tamisage et pré-mélange. La puissance installée sur le site serait de 1 500 kW et les 300 000 m³ de dérivés du bois produits sur le site alimenteraient le site Vieille Montagne.

II – LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE :

Le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants du code de l'environnement ;

Le décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale

L'activité projetée est soumise à autorisation au titre des rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement annexe à l'article R 511-9 du code de l'environnement :

- 2170 : Engrais, amendements et supports de culture (fabrication des) à partir de matières organiques, à l'exclusion des rubriques 2780 et 2781 lorsque la capacité de production est supérieure ou égale à 10 t/j

- 2262 : Broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épluchage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels, y compris la fabrication d'aliments composés pour animaux, mais à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2220, 2221, 2225, 2226. La puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 500 kW

Le dépôt de fumiers, engrais et supports de culture renfermant des matières organiques n'étant pas l'annexe d'une exploitation agricole et étant supérieur à 200 m³ est soumis à déclaration au titre de la rubrique 2171 de cette nomenclature.

Le rayon d'affichage est fixé à 3 km.

La demande d'autorisation d'exploiter est présentée au titre des articles R.512-3 et suivants du code de l'environnement.

Le contenu de l'étude d'impact est fixé par les articles R. 122-1 et suivants et R.512-8 du code de l'environnement

III – NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

+ Nature du projet :

La société SCOTTS France exploite actuellement, sur le site rue des Cligneux, des activités de stockage et de préparation de supports de culture. Les activités de production sont effectuées sur le site Vieille Montagne à Hautmont, qui utilise des matières premières dérivées du bois transformées en Belgique. Le projet,

Néanmoins, les site est équipé de deux poteaux incendie et un bassin de rétention sera créé pour le confinement des eaux utilisées pour l'extinction d'un éventuel incendie.

IV – COMPOSITION DU DOSSIER :

- ✦ La demande d'autorisation d'exploiter présentée par Scotts France
- ✦ Le dossier de demande élaboré par le Bureau d'études ENTIME comportant :
 - L'objet de la demande
 - un résumé non technique de l'étude d'impact
 - un résumé non technique de l'étude de dangers
 - la présentation du projet
 - l'étude d'impact
 - l'étude de dangers
 - la notice d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
 - les annexes suivantes : récépissé de déclaration, plans au 1/2500° et 1/500°, fiche de données sécurité des matières utilisées et courrier de fournisseur, rapport d'étude de sol, analyses réalisées sur les matières premières, note de calcul des flux diffus, cartographies de l'étude de dispersion, rapport de mesures acoustiques, analyses d'odeurs, rapport identification zone humide, note de justification des VTR, rapport Modul'ERS, lettre de demande d'avis du Maire d'Hautmont, Synthèse des données d'entrée et résultats FLUmilog.
- ✦ L'avis du 8 février 2017 de l'autorité environnementale
- ✦ La décision n°E17000030/59 du Tribunal Administratif relative à la désignation du Commissaire Enquêteur,
- ✦ L'arrêté DCPI-BIPE-IG du 23 mars 2017 de M. le Préfet du Nord prescrivant l'enquête publique,
- ✦ Les registres d'enquête publique comportant chacun 14 pages cotées et paraphées par le commissaire enquêteur.

V – L'AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES

- ✦ L'avis de l'autorité environnementale du 8 février 2017 : « Le dossier et de bonne qualité et permet de rendre compte des justifications du projet et de ses impacts potentiels... le projet prend suffisamment en compte les enjeux relatifs à l'insertion environnementale du projet »

VI – ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE.

Désignation du Commissaire Enquêteur.

Par décision N° E17000030/59 en date du 1er Mars 2017, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille a désigné Monsieur Stéphane DEVOUCOUX pour conduire l'enquête publique relative à la demande d'autorisation, présentée par la société SCOTTS FRANCE, d'exploiter une fabrication de supports de culture sur la commune d'HAUTMONT.

Actions menées avant l'enquête

Réception du dossier d'enquête le 13 mars 2017 et prise de contact le 14 mars avec la préfecture pour définir le nombre de permanences et les lieux de celles-ci.

Déroulement des permanences :

Les permanences ont été tenues dans les communes d'HAUTMONT, BOUSSIERES-SUR-SAMBRE, FEIGNIES et SAINT-REMY-DU-NORD.

- Lundi 10 avril 2017 de 9h à 12h en mairie d'Hautmont : la permanence a été tenue dans le bureau du maire, au premier étage mais accessible à tout public. Il n'y a eu aucune visite, excepté celle de M. le Maire qui m'a indiqué qu'il ne lui semblait pas que l'entreprise pose problème.
- Jeudi 20 avril 2017 de 14h à 17h en mairie de Boussières-sur-Sambre : aucune visite excepté celle de M. le maire qui m'a indiqué qu'il y avait parfois des envols de poussières mais rien de bien problématique.
- Mardi 25 avril 2017 de 9h à 12h en mairie de Saint-Remy-du-Nord : la permanence s'est tenue salle des mariages, à l'étage, difficile d'accès pour les personnes ayant des difficultés à monter un escalier. Il y a eu une visite, celle d'un ancien industriel de la commune, venu s'informer des permanences et m'ayant fait part, oralement, de ses inquiétudes quant à la provenance des matières premières et au risque de radioactivité. Il m'a précisé qu'il m'apporterait un courrier. A l'issue de la permanence, les odeurs imprégnant l'atmosphère de la commune m'ont décidé à me rendre rue des Cligneux pour déterminer leur provenance. Il n'y avait pas d'odeur particulière à proximité du site de Scotts France, ce qui me conduit à affirmer qu'il existe une autre source de nuisances.
- Mardi 2 mai 2017 de 9h à 12h en mairie de Feignies : la permanence s'est déroulée dans un bâtiment annexe de la mairie, facilement accessible à tous publics. J'ai reçu une personne (qui n'est ni l'auteur du courrier, ni celui de la pétition) mandatée pour me remettre une lettre (dont j'ai dû lui accuser réception du dépôt) d'un habitant de St Remy du Nord transmettant une pétition signée par 35 habitants des rues de la Queue du Bois et de la rue des Cligneux à Hautmont.
- Mercredi 10 mai 2017 de 14h à 17h en mairie d'Hautmont : la permanence a eu lieu dans le bureau du maire. J'ai reçu trois visiteurs, deux riverains venus s'informer et qui n'ont pas fait d'observations et une dame missionnée pour apporter un courrier (dont j'ai dû lui accuser réception du dépôt) d'un habitant de St Remy du Nord inquiet des risques d'inondations. Le directeur de l'usine SCOTTS est venu me voir à la fin de cette permanence, et nous sommes restés à discuter du projet jusque 18h30.

Registre électronique :

Aucun registre électronique n'a été mis en place pour cette enquête mais les observations pouvaient être exprimées à l'adresse internet suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr. Dès leur transfert par les services préfectoraux, il appartient au commissaire enquêteur d'annexer les courriels, au registre d'enquête ouvert en mairie d'Hautmont, siège de l'enquête publique. La Préfecture du Nord n'a adressé au commissaire enquêteur aucun mail, réceptionné pendant le délai d'enquête publique.

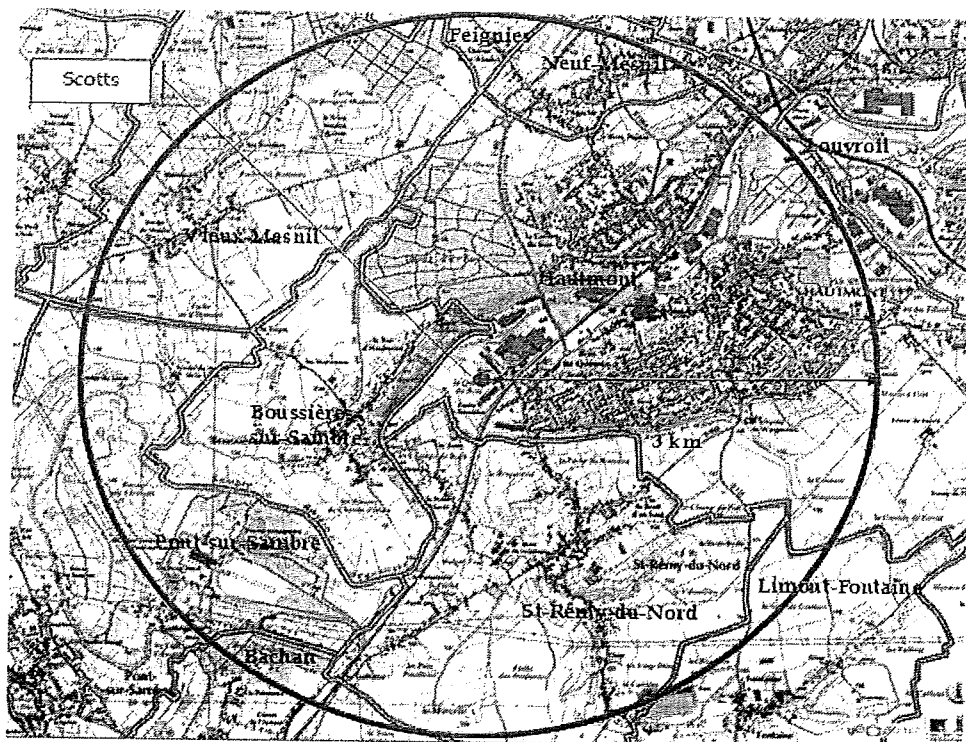
Clôture de l'enquête :

Compte tenu des horaires d'ouverture des mairies, j'ai pu clôturer l'enquête publique le 12 mai 2017 après avoir récupéré l'ensemble des registres d'enquête publique.

Enquête Publique

Du : 10 avril 2017 au : 10 mai 2017

**Demande d'autorisation d'exploiter
présentée par la société SCOTTS FRANCE
concernant des installations de broyage
et l'augmentation du volume de production
de supports de cultures sur le site des Cligneux**



Annexes au rapport du Commissaire Enquêteur

SOMMAIRE

Justificatifs de l'insertion dans la presse	p 3
Le site internet de la Préfecture du Nord	p 5
Article de presse du 17 mai 2017	p 6
Echanges relatifs à la remise des procès-verbal de synthèse et mémoire en réponse ..	p 7
Procès verbal de synthèse	p 8
Mémoire en réponse du pétitionnaire	p 18

DATE: 24/03/2017

Commande n° 21210386



LA VOIX MÉDIAS
10000
COTTEVILLE-MONTAGNE
59300 MONTAGNE

Ann. n° 40 070732
COTE D'OR
59300 MONTAGNE

LA VOIX MÉDIAS
10000
COTTEVILLE-MONTAGNE
59300 MONTAGNE

Votre référence :

Description	Quantité / Unité	Prix unitaire	Total
LA VOIX MÉDIAS - 10000 COTE D'OR - 59300 MONTAGNE 59300 MONTAGNE	1	3900,00	3900,00
LA VOIX MÉDIAS - 10000 COTE D'OR - 59300 MONTAGNE 59300 MONTAGNE	1	0,00	0,00
LA VOIX MÉDIAS - 10000 COTE D'OR - 59300 MONTAGNE 59300 MONTAGNE	1	3900,00	3900,00
LA VOIX MÉDIAS - 10000 COTE D'OR - 59300 MONTAGNE 59300 MONTAGNE	1	0,00	0,00
Total HT :			7800,00
Total TTC :			9494,00

Crédit n° 2403/2014-10-21-55
Impression n° 2403/2014-10-21-55



PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de HAUTMONT
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La Société SCOTTS FRANCE - siège social : 21, chemin de la Surogande BP32 63106
ECULLY CEDEX - a déposé un dossier d'autorisation d'exploiter une installation de fabri-
cation de support de culture, à HAUTMONT, Rue des églises, comprenant les activités
principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des
installations classées pour la protection de l'environnement :

2262-2a : Brassage de substances végétales et de tous produits organiques naturels
2176-1 : Engrais, amendements et supports de culture à partir de matières organiques
Cette enquête publique s'inscrit dans la continuité de l'étude d'impact du 9 janvier 2017 et
de l'avis de l'autorité environnementale émis le 8 février 2017 ;

L'enquête publique se déroulera du 10 avril 2017 au 10 mai 2017 inclus dans la commune
de HAUTMONT, commune d'implantation de l'ouvrage et BACHANT, BOUSSERES-SUR-
SAMBRE, FEIGNIES, LIMONT-CHATEL, LOUVROL, NEUF-ARSENIL, PONT-SUR-SAMBRE,
SAINT-REMY-DU-NORD, VIEUX-ARSENIL, communes de rayon.

Monsieur Stéphane DEVOUCOUX, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du
public à :

- HAUTMONT :
- Lundi 10 Avril 2017 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 10 Mai 2017 de 14h00 à 17h00
- BOUSSERES-SUR-SAMBRE : Jeudi 20 Avril 2017 de 14h00 à 17h00
- SAINTE-REMY-DU-NORD : Mercredi 25 Avril 2017 de 9h00 à 12h00
- FEIGNIES : Mardi 2 Mai 2017 de 9h00 à 12h00

Le dossier d'enquête publique peut être consulté aux heures d'ouverture en mairie de
HAUTMONT, BOUSSERES-SUR-SAMBRE, SAINT-REMY-DU-NORD et FEIGNIES, et à la pré-
fecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier
sera également disponible en mairie de HAUTMONT et sur le site internet de la préfecture
du Nord (www.nord.gouv.fr) - consultations et enquêtes publiques - installations classées
pour la protection de l'environnement - Autres ICPE : agricoles, industrielles, etc - Auto-
risations.

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier
démocratique d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans
Pain - LILLE.

Les observations et les propositions écrites et orales seront consignées dans les registres
ouverts à cet effet en mairies de HAUTMONT, BOUSSERES-SUR-SAMBRE, SAINT-REMY-
DU-NORD et FEIGNIES ou pourront être exprimées par internet à l'adresse suivante :
preinstallationsclassées.nord.gouv.fr.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'auto-
risation ou de refus d'exploitation.



PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de HAUTMONT
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La Société SCOTTS FRANCE - siège social : 21, chemin de la Surogande BP32 63106
ECULLY CEDEX - a déposé un dossier d'autorisation d'exploiter une installation de fabri-
cation de support de culture, à HAUTMONT, Rue des églises, comprenant les activités
principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des
installations classées pour la protection de l'environnement :

2262-2a : Brassage de substances végétales et de tous produits organiques naturels
2176-1 : Engrais, amendements et supports de culture à partir de matières organiques
Cette enquête publique s'inscrit dans la continuité de l'étude d'impact du 9 janvier 2017 et
de l'avis de l'autorité environnementale émis le 8 février 2017 ;

L'enquête publique se déroulera du 10 avril 2017 au 10 mai 2017 inclus dans la commune
de HAUTMONT, commune d'implantation de l'ouvrage, et BACHANT, BOUSSERES-SUR-
SAMBRE, FEIGNIES, LIMONT-CHATEL, LOUVROL, NEUF-ARSENIL, PONT-SUR-SAMBRE,
SAINT-REMY-DU-NORD, VIEUX-ARSENIL, communes de rayon.

Monsieur Stéphane DEVOUCOUX, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du
public à :

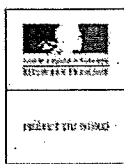
- HAUTMONT :
- Lundi 10 Avril 2017 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 10 Mai 2017 de 14h00 à 17h00
- BOUSSERES-SUR-SAMBRE : Jeudi 20 Avril 2017 de 14h00 à 17h00
- SAINTE-REMY-DU-NORD : Mercredi 25 Avril 2017 de 9h00 à 12h00
- FEIGNIES : Mardi 2 Mai 2017 de 9h00 à 12h00

Le dossier d'enquête publique peut être consulté aux heures d'ouverture en mairie de
HAUTMONT, BOUSSERES-SUR-SAMBRE, SAINT-REMY-DU-NORD et FEIGNIES, et à la pré-
fecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier
sera également disponible en mairie de HAUTMONT et sur le site internet de la préfecture
du Nord (www.nord.gouv.fr) - consultations et enquêtes publiques - installations classées
pour la protection de l'environnement - Autres ICPE : agricoles, industrielles, etc - Auto-
risations.

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier
démocratique d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans
Pain - LILLE.

Les observations et les propositions écrites et orales seront consignées dans les registres
ouverts à cet effet en mairies de HAUTMONT, BOUSSERES-SUR-SAMBRE, SAINT-REMY-
DU-NORD et FEIGNIES ou pourront être exprimées par internet à l'adresse suivante :
preinstallationsclassées.nord.gouv.fr.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'auto-
risation ou de refus d'exploitation.



Les services de l'État dans le Nord

Autorisations

[Autorisations 2017](#)

[Autorisations 2013](#)

[Autorisations 2016](#)

[Autorisations 2014](#)

[Autorisations 2015](#)

[Autorisations 2012 et antérieures](#)

Autorisations 2017

Avis de 054 n° 05012017

Mis à jour le 05/04/2017

Dans cette rubrique, retrouvez les procédures d'autorisation en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dont l'année précédente d'ouverture d'enquête a été prise en compte du 1er janvier 2017.

Si vous avez une question ou une observation, vous êtes invité(e) à l'adresser par voie électronique à l'adresse ci-dessous, en précisant le nom de l'exploitant et la commune : preinstallations-classées@nord.gouv.fr

ENQUÊTE PUBLIQUE			Rapport et conclusions du commissaire enquêteur Mémoire en réponse	Rapport inspection des IC	Arrêté d'autorisation
Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDEA)	Avis de l'autorité environnementale	Dates de début et de fin d'enquête publique (affiche)			
SOCIÉTÉ SCOTTS FRANCE - HAUTMONT					
> OBJET - format : PDF - 0,21 Mb > Présentation du projet - format : PDF - 2,08 Mb > Résumé non technique - étude de dangers - format : PDF - 1,09 Mb > Résumé non technique - étude d'impact - format : PDF - 0,84 Mb > Etude de dangers - format : PDF - 2,00 Mb > Etude d'impact - format : PDF - 4,73 Mb > Annexes - format : PDF - 22,67 Mb	> Avis AE - format : PDF - 1,14 Mb	10 avril 2017 au 2 mai 2017 > Avis EP - format : PDF - 0,10 Mb			

Scotts, à l'étroit dans son impasse, investit le site des Cligneux

Alimentaire est un secteur économique très peu prospère. Mais Frédéric Letour, directeur de Scotts France, à Hainaut, parait persévérer, grâce aux différentes activités de son site, sur ses activités. La fabrication de produits à proximité d'un vignoble pour développer la production du site ayant dépassé, il a dû en faire développer.



Scotts, récemment installé dans son nouveau site à Hainaut, est un site de la région de l'ambre de 110 ha, sur des lieux de production des produits agricoles.

SCOTT'S FRANCE
SCOTT'S FRANCE

HAINAUT COTE - « Ici, on se situe dans un secteur économique très difficile. Mais, grâce à nos différentes activités de production, nous sommes parvenus à développer notre site de production de produits agricoles. La fabrication de produits à proximité d'un vignoble pour développer la production du site ayant dépassé, il a dû en faire développer.

Les activités de production de produits agricoles sont très importantes. Elles sont très importantes. Elles sont très importantes.

« On devrait plutôt se concentrer sur les activités de production de produits agricoles. »

Il est important de se concentrer sur les activités de production de produits agricoles. Il est important de se concentrer sur les activités de production de produits agricoles.

Il est important de se concentrer sur les activités de production de produits agricoles. Il est important de se concentrer sur les activités de production de produits agricoles.

« Leader du marché français »

Il est important de se concentrer sur les activités de production de produits agricoles. Il est important de se concentrer sur les activités de production de produits agricoles.



De : Latour, Frederic [mailto:frederic.latour@scotts.com]
Envoyé : lundi 29 mai 2017 15:32
À : Stephane DEVOUCOUX
Cc : M El Ouafi
Objet : Re:

Bonjour Mr Devoucoux,

vous trouverez ci-joint ma réponse à votre procès verbal des observations mentionnées lors de l'enquête publique.

Bien cordialement

F.Latour

Le 16 mai 2017 à 15:14, Latour, Frederic <frederic.latour@scotts.com> a écrit :

Bonjour Mr Devoucoux,

Je vous confirme avoir bien reçu votre courrier et je formulerai une réponse sous quinzaine.

Avec mes meilleures salutations

F.Latour

Le 16 mai 2017 à 12:59, Stephane DEVOUCOUX <sdevoucoux.aask@sfr.fr> a écrit :

Bonjour Monsieur Latour

Je vous prie de trouver ci-joint le procès verbal des observations mentionnées durant l'enquête

Merci de m'attester de la réception de ce dernier et de m'adresser sous quinzaine votre mémoire en réponse

Vous souhaitant bonne réception

Bien cordialement

Stéphane DEVOUCOUX

Demande d'autorisation d'exploiter
présentée par la société SCOTTS FRANCE
concernant des installations de broyage
et l'augmentation du volume de production
de supports de cultures
sur le site des Cligneux à HAUTMONT

PROCES VERBAL DE SYNTHESE
des observations du public et questions du commissaire enquêteur

1. Objet de l'enquête publique

L'enquête publique porte sur la demande présentée par société Scotts France SAS visant à être autorisée à exploiter sur le site des Cligneux à Hautmont, une activité de broyage, tamisage et pré-mélange de végétaux. La puissance installée sur le site serait de 1 500 kW et les 300 000 m³ de dérivés du bois produits sur le site alimenteraient le site Vieille Montagne situé sur la même commune.

2. Déroulement

L'enquête publique s'est déroulée du 10 avril au 10 mai 2017 en mairies d'HAUTMONT, BOUSSIERES, SAINT-REMY-DU-NORD et FEIGNIES, selon les dispositions de l'arrêté de M. le Préfet du Département du Nord, et il n'y a eu aucun incident au cours de cette consultation.

La totalité des registres d'enquête publique ont été remis au commissaire enquêteur le 12 mai 2017, j'ai donc procédé à la clôture officielle de l'enquête publique à cette date.

3. Synthèse de la consultation du public

a) Les visites lors des permanences

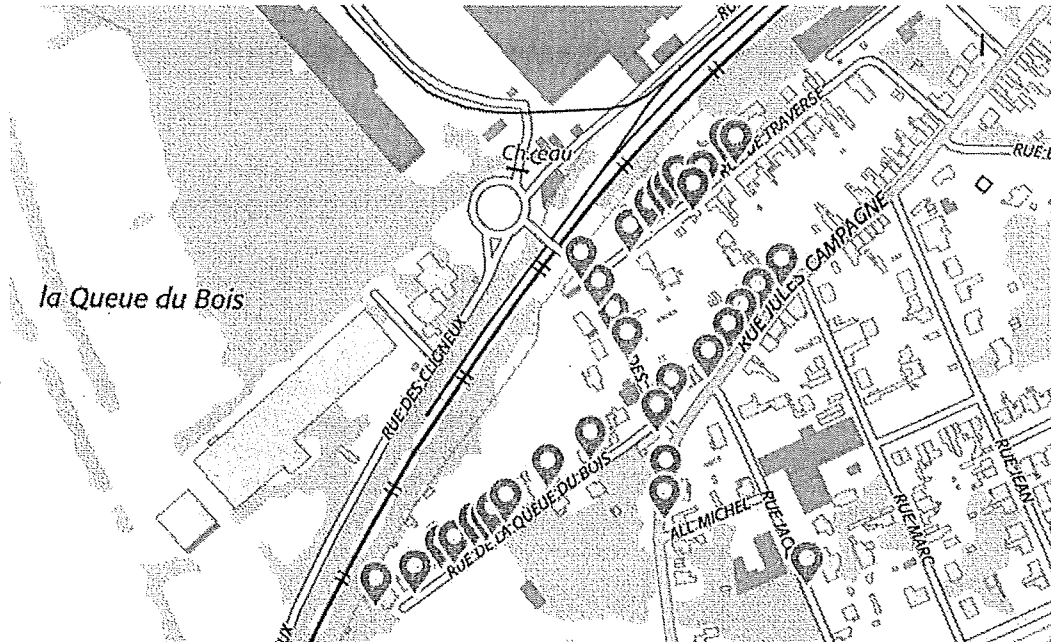
Au cours de mes permanences j'ai d'abord rencontré un ancien industriel de la commune de Saint-Rémy-du-Nord, M. Robert FLAMME, qui s'est surtout montré inquiet quant à l'origine des matières premières utilisées et à leur potentielle radioactivité. Contrairement à ce qu'il m'avait indiqué oralement, il n'est parvenu à me déposer de courrier.

Deux personnes sont venues m'apporter, l'une un courrier accompagné d'une pétition, l'autre une lettre. Elles n'ont pas formulé, à titre personnel, de remarques quant au projet.

J'ai également rencontré deux riverains venus prendre connaissance du dossier sans mentionner leur identité et sans faire d'observations.

b) Les observations écrites

Registre ouvert en mairie de FEIGNIES : lettre de M. et Mme RAVAUX, demeurant 25 Grand rue à Saint-Rémy-du-Nord ci-jointe, accompagnée de la copie d'une « pétition des habitants de la queue du bois et rue des Cligneux à Hautmont » refusant l'extension d'activité en raison des nuisances olfactives, sonores et poussières. L'origine des pétitionnaires est reprise dans le plan ci-dessous :



Registre ouvert en mairie d'Hautmont : lettre de M. et Mme DREUMONT, demeurant 83 rue de Boussières à Saint-Rémy-du-Nord ci-jointe.

Registre ouvert en mairie de SAINT-REMY-DU-NORD : M. FRINGAN Martial a écrit « J'exploite les parcelles agricoles contigues au projet Scotts. Le projet décrit dans le dossier semble être bien étudié en matière de nuisances. Néanmoins, je tiens à vous informer que l'élevage bovin qui se trouve à proximité est à destination de l'alimentation humaine. Aujourd'hui, rien n'a été fait sur l'écoulement des eaux pluviales à part un petit fossé en limite de propriété : où terminent-elles ? De même en cas de vent : l'ingestion de particules par les bovins en grande quantité ne pourrait-elle pas avoir de conséquences sanitaires sur l'être humain ? J'espère que le projet sera mené comme indiqué dans le dossier en matière environnementale et sans débordement sur les parcelles voisines. »

Registre ouvert en mairie de BOUSSIERES-SUR-SAMBRE : Aucune observation.

Registre électronique : Aucune observation ne m'a été transmise par la Préfecture du Nord

4. Les questions soulevées par le public :

Existe-t-il un ou plusieurs déversoirs d'orage conforme ?

Existe-t-il un ou plusieurs séparateurs d'hydrocarbures pour lequel (lesquels) l'exploitant peut produire les factures d'entretien et les bordereaux d'élimination des déchets ?

Quels contrôles subissent les matières importées (produits toxiques, radioactivité) ?

Existe-t-il un pont bascule permettant le suivi des entrées/sorties de déchets arrivant sur le site avec les archives correspondantes ?

L'exploitation respecte-t-elle les normes en vigueur en matière de bruit, d'odeurs et d'envols de poussières ?

La sécurité routière a-t-elle été prise en considération ?

Quelles incidences des dépôts sur les risques d'inondations ?

Quels sont les risques sanitaires d'une ingestion régulière des poussières par des bovins destinés à l'alimentation humaine ?

Où s'écoulent les eaux pluviales ?

5. Questions soulevées par le commissaire enquêteur :

L'étude d'impact met en évidence des envols de poussières, dont se plaignent les riverains. Le dossier mentionne un arrosage régulier des andains pour limiter les envols. Un dispositif supplémentaire est-il envisageable pour limiter encore cette nuisance ?

Le dossier d'enquête évoque la recherche d'un mode de transport alternatif à la route, cela pourra-t-il être envisagé et à quelle échéance ?

6. Mémoire en réponse du pétitionnaire :

Conformément au code de l'environnement, le pétitionnaire la société SCOTTS France, voudra bien fournir au commissaire enquêteur, par écrit et dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la réception du présent document, un mémoire en réponse comprenant une réponse précise, argumentée, documentée des sources aux remarques formulées et questions du commissaire enquêteur.



Durant la période de rédaction du mémoire en réponse, si nécessaire, le pétitionnaire aura la possibilité de contacter le commissaire enquêteur pour obtenir des précisions complémentaires par téléphone au 06.83.57.40.97 ou par mail à l'adresse suivante : stephane.devoucoux@sfr.fr



Le mémoire en réponse devra être fourni par le pétitionnaire société SCOTTS France en version papier (1 ex) à l'adresse suivante : 218 rue Jules Guesde 59199 BRUILLE SAINT AMAND et en version électronique à l'adresse susmentionnée.

Reçu, le

Pour SCOTTS France

Le commissaire enquêteur,



Stéphane DEVOUCOUX.

Mr et Mme RAVAUX Jean-François
25 Grand Rue
59330 Saint Rémy du Nord

A l'attention de Monsieur Stéphane DEVAUCOUX
Commissaire Enquêteur

1/2

28 Avril 2017

PRÉFET DU NORD
Bureau des installations Classées pour la Protection de l'environnement
Commune d'Hautmont

Concerne l'Avis d'Enquête Publique de la Société SCOTTS France ci-dessous désignée :

Remarque à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur concernant l'Enquête Publique demandée par SCOTTS France dont le Siège Social : 21, chemin de la Sauvegarde BP 92 69136 ÉCULLY ; concernant le site situé Rue des CLIGNEUX 59330 HAUTMONT.

Il se trouve que ce site ne comporte pas de N° permettant de l'identifier, les services de l'État exigent de numérotter la totalité des bâtiments et entreprises, le manque de précisions peut nuire à l'enquête publique.

Cette enquête concernant pour ce site les rubriques :
2260-2-a : Broyage de substances végétales et de tous produits organiques naturels.
2170-1 : Engrais, amendements et supports de culture à partir de matières organiques.

Cette enquête publique s'inscrit dans la continuité de l'étude d'impact du 9 janvier 2017 et de l'avis de l'autorisation environnementale émis le 8 février 2017

L'enquête publique se déroulera du 10 Avril 2017 au 10 Mai 2017 Inclus

D'après l'enquête, ce site est déjà en fonctionnement et l'exploitant demande d'y adjoindre d'autres prestations : celles de broyage de végétaux et de bois (voir l'affiche).

Comme ce site est déjà en activité depuis plusieurs années, d'après Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Existe-t-il un ou plusieurs déversoirs d'orage et conforme ?
Existe-t-il un ou plusieurs séparateurs d'hydrocarbures ?
Ces derniers font-ils l'objet d'un entretien régulier comme le prévoit la réglementation française ?
Ceci ne peut-être démontré que par la présentation de bordereaux de suivi de déchets et les factures correspondantes.

Monsieur le Commissaire Enquêteur a déclaré que du composte ou similaire provenait des Ardennes Belges.
Ces produits sont-ils contrôlés à chaque chargements et déchargements afin d'éliminer la présence de produits toxiques ou non réglementés ? La Belgique n'ayant pas la même normalisation que la France.

Un portique de détection de la radio activité est-il en place et agréé depuis l'ouverture de l'établissement puisque ces produits viennent de l'étranger ?
La population et moi-même s'interrogent sur ces nouvelles activités, des bois et végétaux peuvent provenir de zones contaminées par la radio activités et autres.

212

Ces compléments d'activités causeront un surcroît de circulation routière (poids lourds) identique à celle de l'impasse du bois du FAYT à Hautmont concernant l'autre site de cette même Société et particulièrement dangereuse au niveau du rond point du contournement Ouest d'Hautmont.

Depuis la mise en service de cette activité à la rue de CLIGNEUX, les habitants des environs à moins de 100 mètres de ce site et au delà se plaignent de nuisances : sonores, olfactives, et de poussières jaunes venant à l'intérieures des maisons.

La population se demande si ce site respecte bien la législation.

Le site possède-t-il un pont bascule permettant le suivi des entrées/sorties des déchets arrivant sur ce site, avec les archives correspondants depuis la création de ce site ?

Compte tenu de toutes ces remarques, est-il judicieux de réserver un avis favorable à l'extension des activités projetées ?

Les riverains de ce site ont-ils été consultés (réunions publiques) ?

P.S. : Copie de ce courrier et adressée à Madame le SOUS-PRÉFET D'AVESNES sur HELPE 59.

Jean François Rouaux



PS: en pièce jointe

une pétition de 35 Habitants de la queue du Bois
et Rue des Cligneux à Hautmont 59330
Pétition faite par David Heriaux 22 Rue de
la queue du Bois Hautmont 59330

1/2

Pétition des habitants de la queue du bois et rue des Cligneux Ville d'Hautmont

Cette pétition concerne une demande d'extension du site de la société SCOOT'S France dans la rue des Cligneux à Hautmont. ^{Avril} ~~mai~~ ^{mai} ~~avril~~ 2017 inclus.

Selon l'enquête publique du 10 ~~mai~~ ^{avril} 2017 au 10 ~~avril~~ ^{mai} 2017 inclus.

Suite aux nuisances olfactives, sonores et de poussières provoquées par la mise en service de ce site demande de ne pas accorder d'autorisations supplémentaires telle que la demande l'enquête publique :

2260-2-a : Broyage de substances végétales et de tous produits organiques naturels.

2170-1 : Engrais, amendements et supports de culture à partir de matières organiques.

Tous les habitants refusent l'extension

Noms / Prénoms	Adresse	Signature
VAN DEN BERGHE VAN DEN BERGHE PATRICK	28 Rue de la Queue du Bois	
GRAD CHRISTIAN	34 rue de queue du bois	
BERQUIN CLAUDE	36 Rue de la queue du Bois	
Jérôme RAYMOND	38 rue de la queue du bois	
Piché MICHEL	52 rue de la queue du Bois	
Lefebvre	40 rue queue du bois	
SUREVE J. Gilbert	42 Rue de la Queue du Bois	
BOCHOLZ Romain	42 rue de la Queue du Bois	
LUCIER M. Wix	11 Rue des 3 Arcades	
Vastela J. MAC	11. rue des 3 arcades	
Dembeler David	17 Rue des 3 Arcs	
Cardinal Bernard	53, rue de traversie	
CHEBONT PRÉCIEUX	51 RUE DE TRAVERSIE	

Radoum colette	88 Rue de Traverses Hautmont	
Peere kim day	56, mede Traverses Hautmont	Peere
Boulhin chantal	50 Rue TRAVERSE	Bailin
Libier	46 Rue Traverses	Libier
Ropin	41 R. de Traverses	Ropin
LERoy	38 RUE DE TRAVERSE	Leroy
GERAIN	35 rue de Traverses	Gerain
JORIS ATRILA	2 Rue de 3 Arcades	Joris
RADOUAN Navina	178 rue J. Campagne	Radouan
VEREMAN Michel	156 rue Jules Campagne	Vereman
BOQUET JM.	160 Rue Jules Campagne	Boquet
MARCO Guillaume	164 rue Jules Campagne	Marco
Tassinon	166 Rue Jules Campagne	Tassinon
VANDENBERGHE Fernand	30 route de Hautmont	Vandenberghe
BALISTAGAN Nicole	174 rue Jules Campagne	Balistagan
Marchal Therese Yvonne Sauerweg	180 rue Jules Campagne	Marchal
RIVAL Jean Marie	167 rue Jules Campagne	Rival
Dalgado José	171 rue Jules Campagne	Dalgado
Berquin Eliane	43 rue de Traverses	Berquin
MROZINSKI Jean	50 Rue Quercus du Mail	Mrozinski
Sandrias Françoise	14 Rue Jacques	Sandrias

M & Mme DREUMONT Georges
83 rue de Boussières
59330 SAINT REMY DU NORD

Dreumont Dreumont

le 9-5-2017

à Monsieur le commissaire enquêteur

Suite à l'enquête publique en cours de 10-04-2017 au 10-05-2017 inclus, concernant l'enquête publique demandée par la Société SCOTTS FRANCE rue des Cligneux à 59330 HAUTMONT dont l'objet et détails voir affiche en mairie d'HAUTMONT 59330 .

Les habitants s'inquiètent à juste raison des nouvelles activités demandées et nous sommes solidaires des habitants qui se trouvent à proximité immédiate de ce site Société SCOTTS FRANCE à 59330 HAUTMONT rue des Cligneux. Nous mêmes en aurons les répercussions jusque chez nous dans cette vallée de la Sambre avec les vents dominants.

Mais le pire concerne très certainement la modification du relief des zones inondables, voir : expliqué plus loin, car cette société a fait l'acquisition de plusieurs hectares près du site, ces derniers se trouvent en zone préservée etc de l'environnement.

Car nos voisins immédiats se trouvent comme nous, face aux caprices de la nature et cela fait plusieurs fois que nous subissons des dégâts considérables à nos habitations avec les inondations.

Toute modification du relief de ces zones y est interdit. Nous vous demandons d'en tenir compte dans la décision d'autorisation ou refus d'autorisation d'exploiter.

Car toute modification (remblai) se répercuterait sur plus de 10 kms en amont avec ses conséquences.

Les habitants demandent à Monsieur le Commissaire Enquêteur de refuser cette autorisation :

- car ces activités nouvelles apporteront inévitablement des nuisances insupportables et supplémentaires de putréfactions et cela à moins de 50 mètres des habitations. Vont également s'amplifier
- des poussières déjà constatées.
- Des bruits supplémentaires.
- Une circulation de poids lourds déjà à la limite de la saturation et devenant plus que dangereuse par les convois de poids lourds arrivant de toute l'Europe et en plus sans connaître l'origine des chargements

Aucune réunion publique n'a été faite pour expliquer cette demande.

Un danger de la plus grande importance :

Des journaux locaux ont fait état de fissures sur le barrage du Val Joly, mais plus personne n'en parle ! Etrange silence ! Soyez tranquille ! Ce n'est rien !

L'extension devra se faire en remblayant des terrains agricoles se trouvant depuis toujours en zones humides et inondables. Cela est interdit, car sur une très grande surface, voir des hectares elle ralentira l'écoulement des eaux et réduira la surface et volume naturel lors des grandes crues.

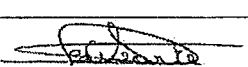
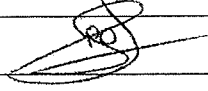

D'autre part ce sol n'est-il pas pollué à cause des industries centenaires à proximité (d'où l'interdiction de remblai) ?

La Société SCOTTS FRANCE qui exploite un site sur HAUTMONT fait elle preuve du respect des règles environnementales ?

Monsieur le Commissaire Enquêteur vous êtes seul à prendre une décision pouvant à l'avenir éviter une catastrophe.

Scotts France – Hautmont
Demande d'autorisation d'exploiter
Mémoire en réponse à enquête publique

Réf. Entime 4060-005-005 / Rév. A / 23.05.2017

Rév.	Date	Rédaction	Vérification	Validation
A	23/05/2017	M. Deswarte	M. El Ouafi	M. El Ouafi
Visa				

Ingénierie environnementale. Prélèvements et mesures sol, eau et air.

14 av. de l'Europe - BP 90195 - 59421 Armentières Cedex
Tél. 03 20 18 17 00 - Fax. 03 20 18 17 09 - www.entime.fr

Sommaire

I	INTRODUCTION	3
II	DOCUMENTS DE REFERENCE.....	3
III	REponses SCOTTs FRANCE.....	3
III.1	Observation de Monsieur et Madame Ravaux.....	3
III.2	Aspect site déjà en fonctionnement	3
III.3	Information du public et déroulement de l'enquête publique.....	3
III.4	Respect des exigences réglementaires	3
III.5	Observation de Monsieur et Madame Dremont	4
III.5.1	Affectation au sol et risques d'inondation	4
III.5.2	Qualité du sol.....	5
III.6	Remarques de Monsieur Fringan.....	5
III.6.1	Gestion des eaux de ruissellement.....	5
III.6.2	Risque sanitaire	5
III.7	Questions générales.....	6
III.7.1	Déversoirs d'orage	6
III.7.2	Séparateurs d'hydrocarbures.....	6
III.7.3	Contrôle des matières importées.....	6
III.7.4	Pont-bascule.....	6
III.7.5	5 autres questions du paragraphe 4 du mémoire de synthèse.....	6
III.8	Questions du commissaire enquêteur	6
III.8.1	Envois de poussières.....	6
III.8.2	Transport alternatif	6
IV	CONCLUSION	7

I INTRODUCTION

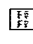
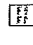
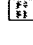
La société Scotts France a déposé une demande d'autorisation d'exploiter son site rue des Cligneux à Hautmont, en janvier 2017.

L'enquête publique a eu lieu du 10 avril au 10 mai 2017.

L'objet du présent mémoire est d'apporter tous les éléments de réponse aux observations et remarques ayant été soulevées pendant l'enquête publique, conformément à l'article R. 123-18 du Code de l'Environnement

II DOCUMENTS DE REFERENCE

Les documents de référence utilisés pour élaborer ce mémoire sont :

-  Procès verbal de synthèse de l'enquête publique, rédigé par Monsieur le Commissaire Enquêteur, en date du 17 mai 2017.
-  Le dossier de demande d'autorisation du site Scotts France de Hautmont (Réf. Entime 4060-006-002 / Rév. D / 04.01.2017).
-  Récépissé de déclaration de la société Scotts à Hautmont, site des Cligneux, en date du 2 décembre 2013.

III REPONSES SCOTTS FRANCE

III.1 Observation de Monsieur et Madame Ravaux

III.2 Aspect site déjà en fonctionnement

Effectivement, le site des Cligneux objet de la demande d'autorisation est en fonctionnement actuellement. Cette situation est légale dans la mesure où un dossier de déclaration a déjà été déposé en Préfecture en 2012 et que le Préfet du Nord a délivré en réponse à cette déclaration un récépissé de déclaration du 2 décembre 2013.

III.3 Information du public et déroulement de l'enquête publique

Les procédures qui incombent à Scotts France ont été réalisées selon les exigences réglementaires (affichage, prise en charge des coûts de publicité dans les journaux, Nord Eclair édition du 11 avril 2017 et de la Voix du Nord édition du 11 avril 2017).

Les procédures d'information du public ont été respectées.

III.4 Respect des exigences réglementaires

L'étude d'impact associée à la demande d'autorisation d'exploiter aborde l'état existant du site en matière de qualité de l'air, de l'état sonore et évalue les impacts liés au projet. Le bilan des impacts démontre une conformité vis-à-vis des exigences réglementaires applicables.

Comme le préconise le Code de l'Environnement, des mesures d'auto-surveillance sont proposées par Scotts France et figureront dans l'arrêté préfectoral d'exploiter.

III.5 Observation de Monsieur et Madame Dremont

III.5.1 Affectation au sol et risques d'inondation

L'arrêté préfectoral relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs situés sur la commune de Hautmont du 21/ 04/ 2011 indique la présence d'une zone inondable (PERI de la Sambre approuvé en date du 28/ 09/ 1993).

L'emprise de la zone rouge du PERI est présentée en Figure 1. Le site Scotts et ses activités sont situées en dehors du PERI de la vallée de la Sambre.

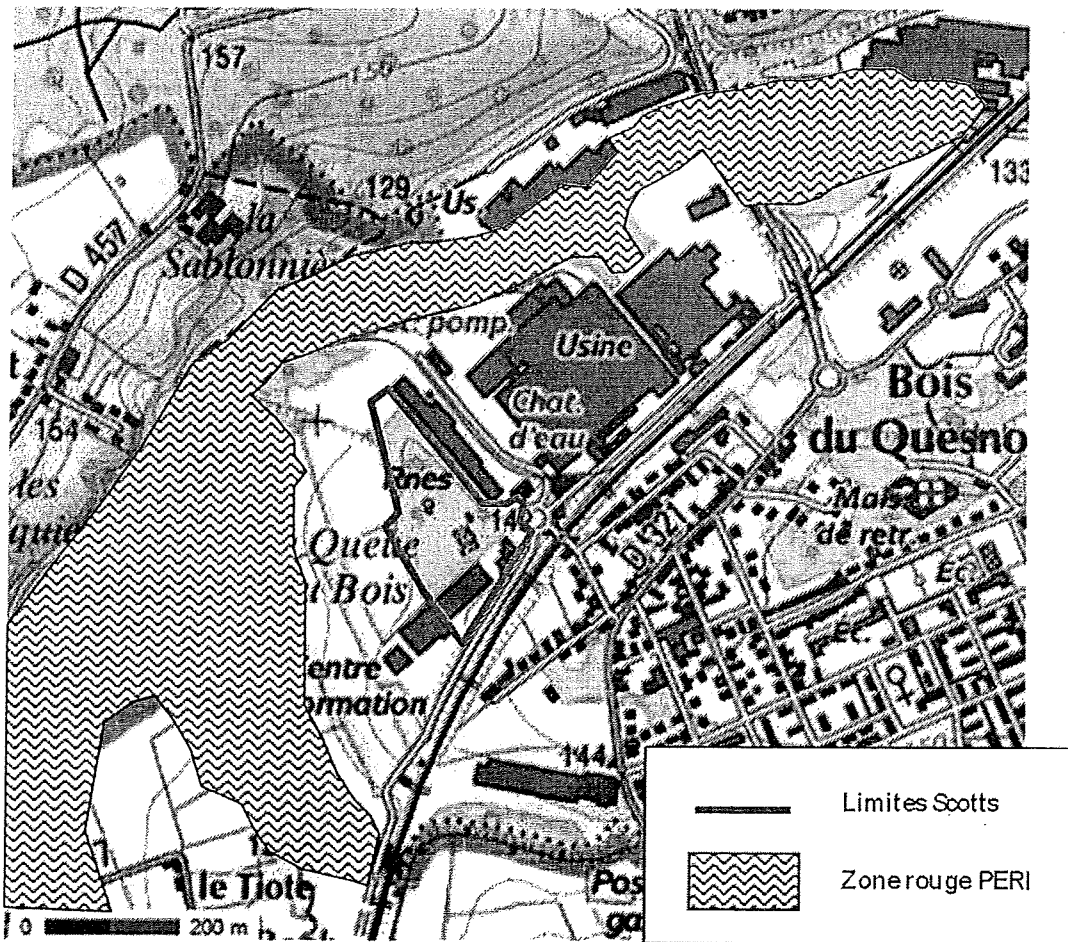


Figure 1 : PERI de la vallée de la Sambre

Le projet n'est concerné par aucun périmètre de plan de prévention des risques technologiques.

III.5.2 Qualité du sol

Un diagnostic de la qualité du sol a été réalisé par Scotts France avant l'acquisition du site. Il avait pour objectif de démontrer la compatibilité entre la qualité du sol et l'usage. Des sondages (11) de 2 m ont été réalisés avec analyses physico-chimique sur les 11 échantillons prélevés. Le résultat des analyses démontrent la compatibilité entre la qualité du sol et l'activité Scotts France.

III.6 Remarques de Monsieur Fringan

III.6.1 Gestion des eaux de ruissellement

Le site est isolé hydrauliquement vis-à-vis de l'extérieur. Les eaux pluviales sont dirigées vers un bassin de collecte pour être réutilisées pour l'arrosage des andains.

III.6.2 Risque sanitaire

Une étude de risque sanitaire est associée à la demande d'autorisation d'exploiter. Le schéma conceptuel de la Figure 2 reprend bien toutes les voies de transfert. Les résultats de l'étude de risque sanitaire démontre l'acceptabilité de l'activité au regard de toutes les voies de transfert considérées.

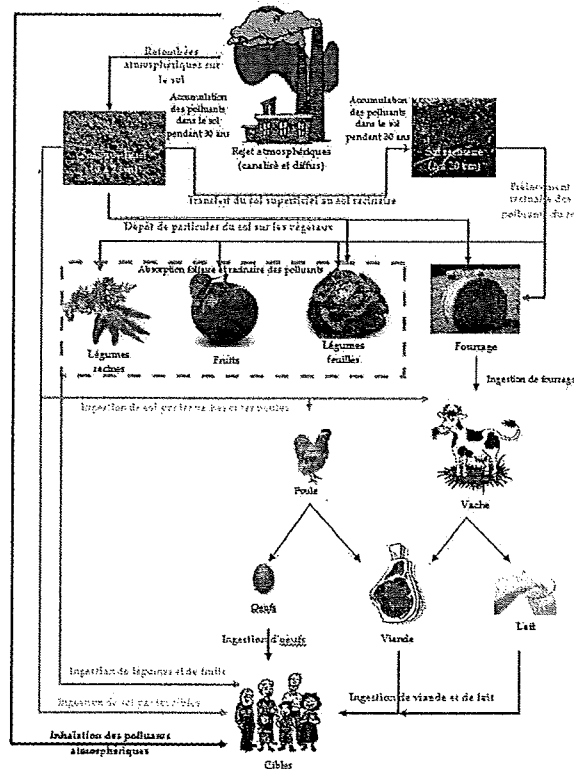


Figure 2 : Risque sanitaire – Identification des voies de transfert

III.7 Questions générales

III.7.1 Déversoirs d'orage

Comme signalé, le site est isolé hydrauliquement. Les eaux de pluie du site sont dirigées vers le bassin de collecte des eaux pluviales du site, pour être réutilisées pour les opérations d'arrosage des andains.

III.7.2 Séparateurs d'hydrocarbures

Il n'existe pas de parking de véhicules pouvant être à l'origine de pollution par les eaux de ruissellement. De plus, l'ensemble des eaux est dirigé vers le bassin de collecte des eaux pluviales du site.

III.7.3 Contrôle des matières importées

L'activité Scotts France traite des matières premières nobles d'origine végétale (fines de bois, écorce et chanvre) issue directement de zones naturelles. Il n'existe aucune contamination toxique ou radioactive de ces matières. Des contrôles physico-chimiques sont effectués en amont de leur livraison sur site pour attester de leur bonne qualité.

III.7.4 Pont-bascule

La réglementation en vigueur n'impose pas l'utilisation de pont-bascule. L'ensemble des lots livrés sur le site des Cligneux arrivent avec un bon de pesée.

III.7.5 5 autres questions du paragraphe 4 du mémoire de synthèse

Voir les réponses formulées ci-dessus dans ce mémoire.

III.8 Questions du commissaire enquêteur

III.8.1 Envols de poussières

L'étude d'impact fait état des mesures des dépôts de poussières sur le site et dresse un bilan quantifié de l'impact. Les valeurs estimées sont inférieures aux normes applicables.

Dans la mesure où l'impact du projet reste conforme aux normes applicables en matière de dépôt de poussières au sol, Scotts France souhaite procéder selon l'approche suivante :

Réaliser les opérations d'arrosage comme prévu.

Mesurer les retombées de poussières de manière à garantir les seuils imposés.

En cas de dérive, des solutions seront étudiées.

III.8.2 Transport alternatif

Des échanges entre Scotts France et la Ville d'Hautmont ont eu lieu dans le cadre du projet de réaménagement de l'ancien site sidérurgique STPS.

Les travaux d'aménagement portuaire (chenal d'accès à une plate-forme logistique sur l'ancien site STPS) sont en cours et Scotts France continuera les échanges relatifs aux conditions et modalités d'utilisation de ce transport alternatif (voie fluviale et route).

IV CONCLUSION

Le présent mémoire dresse un bilan synthétique des réponses Scotts France aux remarques formulées lors de l'enquête publique de la demande d'autorisation d'exploiter.

Le projet est conforme aux exigences environnementales issues du code de l'environnement.

L'arrêté préfectoral donnera les mesures d'auto-surveillance qui garantiront le respect des seuils qui seront donnés dans l'arrêté préfectoral.